



TOUS PNC AF

BS.17-11-058-AF

NOVEMBRE 2017

Vos délégués SNPNC/FO se rendent dans les différentes instances, CE, CHSCT, QDP, MNPAF, SGRF, Sécurité des Vols... pour défendre au mieux les intérêts des PNC. Voici les éléments phares que nous avons choisi de vous faire partager...

■ MOBILITÉ AU 1^{ER} NOVEMBRE

- 2 CC FRA, 5 CC LC vers EUR
- 1 CC EUR vers FRA
- 30 HST EUR, 11 CC EUR, 11 CC FRA, 2 CC TLS vers LC

■ ATTESTATION DE SALAIRE POUR PAIEMENT IJ.SS : PEUT MIEUX FAIRE !

Alors que la **DSN (Déclaration Sociale Nominative)** est obligatoire pour les entreprises depuis janvier 2017, Air France n'est toujours pas en mesure de déclarer/transmettre à la CPAM, au quotidien, les salaires des PNC en arrêt de travail. L'éditeur du logiciel de paie ne serait pas capable de répondre actuellement au cahier technique de cette DSN événementielle. Vos élus réclament en QDP tous les mois depuis 2016 la mise en place de cette transmission directe. Alors que la Direction répondait jusqu'à présent que l'objectif de mise en place était fixé au premier semestre 2017, nous apprenons qu'Air France reporte le projet. **Air France utilisera néanmoins à partir de 2018 le système Net Entreprises qui permettrait un paiement plus rapide des IJ aux PNC.**

■ MOIS DE T.A RENDU : POINTS DDA RECRÉDITÉS... ENFIN !

Jusqu'alors, les PNC acceptant de rendre un mois de Temps Aletné (à la demande de l'entreprise) ne se voyaient pas rendre les points DDA afférant à la réalité de leur rythme de travail annuel.

Vos élus SNPNC/FO ont alerté l'entreprise de cette inéquité et, ont obtenu le recrédit des points DDA selon le barème suivant :

Long-Courrier (par mois rendu)		
Temps Alterné	Points Vol	Points repos
80%	3	3
75%	3,5	3,5
66%	4	4
50%	5,5	5,5

Moyen/Court Courrier (par mois rendu)		
Temps Alterné	Points Vol	Points repos
80%	3,5	3,5
75%	4	4
66%	4,5	4,5
50%	6,5	6,5

■ MÉDAILLE DU TRAVAIL

A l'obtention de chaque type de médaille d'honneur du travail, la Compagnie accorde des billets gratuits (2 Allers/Retours ou 4 Allers). Il existe quatre types de médaille d'honneur du travail en ARGENT (20 ans de service), VERMEIL (30 ans), OR (35 ans) et GRAND OR (40 ans). Les conditions à remplir pour obtenir chaque médaille et le diplôme associé sont détaillées sur www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F10.

Les durées prises en compte pour la détermination de l'ancienneté des candidats à la médaille peuvent avoir été effectués chez un nombre illimité d'employeurs, en France ou à l'Etranger (Inutile donc d'attendre d'avoir 20 ans d'AF si vous avez déjà travaillé ailleurs comme navigant ou non). Il n'y a pas de condition de nationalité.

La procédure pour obtenir les billets [Bénéficiaires des Billets Médaille et Utilisation des Billets Médaille] peut être consultée sur GP Net en suivant le parcours : **Accueil > Information et Réglementation > Sur Air France ou HOP! > Types de billets > billets réservés > 12. Billet de médaille d'honneur du travail**. Sur la même page, il est très instructif de consulter également la FAQ relative aux billets « médaille d'honneur du travail ».

Le droit R1 billet médaille débute à compter de la date de promotion indiquée sur le diplôme et pour une durée de 5 années + 6 mois. Le voyage doit être effectué avant la date de fin de validité du droit. On peut obtenir des billets médaille d'honneur du travail au-delà du départ de l'Entreprise mais dans des délais limités à compter de la date de rupture du contrat de travail (après le congé de reclassement éventuel). Les PNC bénéficiant du statut de retraité pourront le faire encore dans un délai de 18 mois.



■ REMPLISSAGES AIR CORSICA

Les remplissages des vols Air Corsica sont de nouveau disponibles sur GP NET. Depuis le mois de Mars 2016, cet accès avait été supprimé. Vos délégués SNPNC ont adressé plusieurs courriers à la Direction, se sont battus dans les différentes instances afin que nous puissions de nouveau profiter de cet outil. C'est une démarche qui a pris du temps mais qui s'est, au final, avérée efficace.

■ GESTION DES DERNIERS VOLS DE PNC QUITTANT L'ENTREPRISE

Vos DP SNPNC/FO ont demandé à la Direction que leur soit communiquée la règle d'attribution des places sur les derniers vols.

Réponse : « Il est d'usage dans l'Entreprise de faciliter les demandes de derniers vols des PN qui quittent l'Entreprise après de nombreuses années au service de celle-ci. Dans le cadre du dernier vol avant retraite, plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- le PNC concerné peut gérer l'équipage en entier : le vol est donc complet (cas possible uniquement pour un départ à la retraite et non autorisé pour un départ en PDV).*
- le PNC concerné ne peut pas gérer un équipage en entier : il peut donc rester de la place pour des DDA.*

Il existe également la possibilité que 2 PNC soient en dernier vol sur la même rotation, ce qui expliquerait le peu de nombre de places disponibles pour un possible DDA. Il n'existe pas de quotas de place par vol, de nombre de vols ou de destinations.»

■ RÉSERVE HOTEL LONG-COURRIER

L'ACG 2017-2022 prévoit en § 5.2.2- c) la possibilité, pour les PNC (CCP, CC, HST) volontaires, d'effectuer leur réserve [de 12h] à l'hôtel. Si vous souhaitez vous porter volontaire, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet sur IPN/Production [http://surpn.airfrance.fr/ProdPN_V3/fr/g_pageStandard/ProdPNC_formulaires.jsp] et le remettre au CPPE.

La Direction, bien qu'ayant mis cette disposition en place n'en fera pas la promotion. La programmation de réserves hôtel s'effectuera selon les besoins de l'exploitation et du suivi planning.

Bon à savoir : Le PNC a le bénéfice de l'hébergement la nuit précédant une réserve matinale (débutant avant 10h00) ou la nuit suivant une réserve soir se terminant après 20h00, ainsi que la nuit située entre 2 réserves hôtel consécutives.

Attention : le PNC volontaire s'engage pour une période de 6 mois minimum.

■ MC : TRANSFERT CDG <-> ORY DE RÉSERVE : C'EST FINI !

Il a été décidé de cesser la pratique du transfert CDG-ORY, en respectant le §9.2.2 de l'ACG qui précise que si le PNC n'est pas indifférent base planning, le déclenchement n'est possible que s'il y a eu 36h dont 2 RNN local de repos et ou congés et ou RADD, en amont de cette réserve et que la limite mensuelle à 1 vol hors base planning n'a pas été atteinte.

■ INFO PIF ONLY

Depuis le 24 octobre, tous les personnels accèderont au PIF du Hall 2 par un coupe file unique situé à droite, côté zone 2B, et passeront le PIF en ligne 8. L'objectif est d'améliorer la fluidité et de faire gagner du temps à l'ensemble des personnels utilisant cette ligne de PIF. Pas de changement de process



pour les PN en fonction. Les badgeuses restent implantées dans le hall 2 au même endroit. La ligne 8 du PIF est dédiée aux personnels (CMC ou badgés). En cas de faible affluence sur cette ligne, le dispatch se fera passer par passager.

■ DEMANDÉ ET OBTENU

QUESTION SNPNC/FO N° 17 09 67

Rotation de 3 jours - JXT46304 du 3/09 - panne APU - chaleur excessive en cabine
Les DP SNPNC/FO demandent 24H de repos centre à la division pour la forte dégradation des conditions de travail subie par l'ensemble des PNC pour les journées du 4 et 5 septembre.

Réponse : A titre exceptionnel, 18 h de repos division seront octroyées à l'équipage.

QUESTION SNPNC/FO N° 17 09 28

AF1458 du 23/07. Sur ce vol, Mme R. a effectué le briefing, la prise en charge de l'avion et l'embarquement des PAX. Au bout de 2h, l'avion n'ayant toujours pas quitté le parking, Mme R. décide de débarquer en invoquant le décret de 1991. Le 17/08/17, elle reçoit un courrier de son secteur lui indiquant que son absence serait excusée mais qu'un trentième lui serait retiré et le dit courrier annexé à son dossier.

Les DP SNPNC/FO exigent que la lettre du secteur soit retirée de son dossier et demandent que son trentième lui soit restitué eu égard au temps travaillé ce jour.

Réponse : une régularisation de trentième sera effectuée et le courrier mentionné retiré.

Vos retours nous sont indispensables (copie Cabin Report CC - CCP) !

■ REX FATIGUE

272 sur LC - 214 sur MC - 125 sur CC - 13 sur NCE - 18 sur TLS - 49 sur MRS, rédigés pour le seul mois d'août.

278_{CCT} - 100_{CCPT}

sont en attente de mise en Ligne

[chiffres intégrant les 108 HST retenus à la sélection CC 40]

■ INFO FAMILLES

Nous vous conseillons vivement de mettre à jour vos contacts Info Famille. Pour ce faire, vous devez vous rendre sous [IPN > CREW > CONTACT PN > Info Famille ou IPN - Santé carrières RH - gestion administrative - Info famille](#) [ne fonctionne pas avec Firefox]

■ SNPNC AF

Rejoignez le Groupe Facebook

